

	1970-71	1971-72
août	13,6	10,5
septembre	13,7	9,9
octobre	12,2	7,6
novembre	11,8	8,9
décembre	15,2	10,1
janvier	13,7	8,9
février	10,5	7,6
mars	12,9	8,2

Tableau No 3

Travailleurs introduits et placés (travailleurs de la CGE et Algériens exclus) — En milliers — (données corrigées des variations saisonnières).

Les chiffres inscrits dans ce tableau n'indiquent pas le nombre réel de travailleurs étrangers entrés en France. Une bonne partie d'entre eux passant par des réseaux clandestins, ne peuvent pas être recensés. Néanmoins, les chiffres officiels sont utilisables pour définir la tendance d'évolution.

Ce tableau montre que d'une année sur l'autre le nombre d'étrangers introduits et placés a sensiblement diminué.

	oct.71	déc.71	fév.72
Rég. Parisienne	0,31	0,24	0,27
Champagne	0,45	0,34	0,34
Picardie	0,45	0,34	0,39
Hte Normandie	0,28	0,27	0,26
Centre	0,32	0,27	0,27
Nord	0,64	0,50	0,53
Alsace	1,43	1,45	1,34
Franche-Comté	0,67	0,64	0,30
Basse Normandie	0,19	0,16	0,20
Pays de loire	0,19	0,18	0,19
Bretagne	0,15	0,12	0,15
Limousin	0,47	0,41	0,44
Auvergne	0,25	0,22	0,20
Poitou-Charentes	0,19	0,15	0,18
Aquitaine	0,15	0,10	0,13
Midi-Pyrénées	0,21	0,15	0,15
Bourgogne	0,82	0,64	0,85
Rhône-Alpes	0,42	0,36	0,43
Languedoc	0,14	0,14	0,12
Provence-Côte d'azur	0,16	0,15	0,18
Corse	0,07	0,09	0,09
Ensemble France	0,33	0,26	0,30

II — LES POSITIONS PATRONALES

En gros, il y a deux types d'articles dans la presse patronale : des articles économistes qui visent en fait à obtenir du gouvernement des mesures d'aide aux investissements, en particulier pour certains secteurs (c'est le cas de certains articles de *l'Expansion* à la rentrée où l'on parle de 5 à 600 000 chômeurs) ; il y a d'autre part les articles de propagande « pure ». Il y a peu de choses à en dire : leur réfutation est évidente. Nous les publions ici car ils peuvent être utilisés par les cellules pour faire de l'agitation.

INTERVIEW DE FONTANET EN JANVIER 1972

Depuis la rentrée des vacances, la situation de l'emploi est devenue sujet de préoccupation, puis, progressive-

ment, d'alarme. Il n'est pas excessif de dire qu'aujourd'hui une véritable psychose du chômage s'est emparée de l'opinion publique. Pourquoi cette inquiétude subite ? Quelle est la situation réelle du marché de travail ? Que fait le Gouvernement en ce domaine ? A ces questions, il faut répondre par un diagnostic précis. C'est en fonction de son contenu que la politique à mener doit être déterminée.

Des chiffres contestés

Le diagnostic doit d'abord porter sur le nombre réel de chômeurs. Des chiffres contradictoires sont lancés en pâture à l'opinion, particulièrement sensibilisée en France sur ce sujet. D'un côté, on parle de 500 000, voire de 700 000 chômeurs. De l'autre, M. Bergeron, secrétaire général du syndicat Force Ouvrière et président du régime d'allocations complémentaires de chômage, fait ressortir que 130 000 chômeurs seulement sont recensés par ses caisses, dont plus de 14 000 ne doivent même pas être comptés comme tels, étant en préretraite. D'où vient la différence ? Où est la vérité ?

Les chômeurs et les demandeurs d'emploi

Comme souvent en pareil cas, il faut s'entendre sur le sens des mots. Dans le langage courant, le mot chômeur s'applique à une personne privée d'emploi depuis plusieurs mois, sans perspective d'en trouver un rapidement. C'est l'évocation d'une telle situation qui émeut légitimement l'opinion, suscite un vif sentiment de solidarité à l'égard de ceux qui s'y trouvent, provoque la crainte de ceux qui redoutent d'y être un jour réduits. Or, dans ce sens là, le nombre actuel des chômeurs en France se situe bien entre 100 000 et 150 000, comme le constate M. Bergeron. Pourquoi alors le ministère du Travail lui-même annonce-t-il en octobre 377 100 demandeurs d'emploi ? Et pourquoi certains parlent-ils même de 500 000, voire de 700 000 demandeurs d'emploi ? La statistique du ministère du Travail n'est pas un recensement des chômeurs, au sens que nous avons précisé tout à l'heure. C'est celle des personnes inscrites à la fin de chaque mois, sur les listes des services officiels de placement, comme demandeurs d'emploi. Or, 44 % de ceux qui sont placés le sont dans un délai d'un mois et 75 % en trois mois. Le constat dressé, de mois en mois, d'un effectif de l'ordre de 350 000 personnes à la recherche d'un emploi ne doit donc pas induire en erreur : dans une forte proportion, ce ne sont pas les mêmes d'un mois à l'autre ; ils ne constituent pas l'ensemble d'une même armée de sans-travail, campant sans espoir, en marge d'un marché du travail incapable de leur faire place ; beaucoup ne font que passer dans les statistiques, retrouvant très rapidement un poste ; le total cependant, changeant peu, parce que de nouveaux demandeurs succèdent aux précédents et ainsi de suite.

La mobilité de l'emploi exprimée dans les statistiques

Une autre manière d'illustrer ces données est de rapprocher du chiffre, qui paraît important, de 317 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence en octobre, le nombre des placements de tels demandeurs réalisés au cours des dix premiers mois de 1971 : il s'est élevé à 1 115 000, ce qui signifie qu'il y a eu, en dix mois, trois fois plus de placements réalisés par l'Agence ou connus d'elle, qu'elle n'avait de demandeurs inscrits, le plus fort des derniers mois. Dans une large mesure, le nombre élevé des demandeurs d'emploi révélé par une photographie instantanée du marché du travail traduit bien davantage que des multiples difficultés d'emploi, la mobilité nouvelle de celui-ci et son activité, conformes aux normes d'une économie moderne.

Quant aux chiffres de 500 000, voire de 700 000 chômeurs, ce sont des extrapolations. Ils entendent se fonder sur l'application au nombre de demandeurs d'emploi d'un coefficient de 1,6 tiré en 1968 de la comparaison entre ce nombre et celui des personnes s'étant déclarées à la recherche d'emploi lors du recensement